

DEPARTEMENT des BOUCHES-du-RHÔNE
Arrondissement d'Aix-en-Provence



COMMUNE DE LAMBESC

E X T R A I T DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
30 MARS 2016

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le trente mars deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND , et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 24-03-2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Yvon CASTINEL, Martine CHABERT, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Christine BENOIST LEFEBVRE, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Ludovic NICOLAS, Claire CARLINO, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME, François BERGA, Jean-Jacques DECORDE, Corinne ARCHAMBAULT, Florence BLANCHI

REPRESENTES : Jacques GAÏOLI à Bernard MAYER, Emma LE MAOÛT à Sylvie BOUDOU, Catherine PIAT à Jacques BUCKI, Fabrice MATTEI à François BERGA

SECRETAIRE DE SEANCE : Claire CARLINO

DELIBERATION N° 2016-059	Forêt Avenant au programme 2016 d'amélioration de la forêt communale
---	---

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le programme 2016 d'amélioration de la forêt communale a fait l'objet d'une délibération n°2015-164 du 16 décembre 2015. Il indique qu'il convient d'intégrer à ce programme le broyage mécanique après une coupe de 4 hectares dans la parcelle forestière n° 19 - lieu-dit plaine de Sufferchoix.

Les Forestiers Sapeurs qui devaient initialement assurer le broyage de cette coupe, nous ont indiqué que cela ne serait pas possible, s'agissant d'une coupe réalisée en dehors de la bande de sécurité de la piste RO 110.

Un avenant au programme 2016 est proposé par l'Office National des Forêts pour assurer ces travaux nécessaires à la mise en sécurité de notre forêt communale vis-à-vis du risque feu de forêt.

Le montant des travaux s'élève à 3 700 € HT.

Le Conseil départemental peut participer à hauteur de 50 % du montant HT des travaux. La participation de la Métropole Aix Marseille Provence – Territoire du Pays d'Aix peut atteindre 25 % du montant HT des travaux sans toutefois dépasser la part d'autofinancement de la commune.

Le plan de financement est le suivant :

Montant total des travaux HT	3 700.00 €
Participation Conseil départemental (50% des travaux HT)	1 850.00 €
Participation Métropole Aix Marseille Provence – Territoire du Pays d'Aix (25% des travaux HT)	925.00 €
Part communale (25% des travaux HT)	925.00 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE l'avenant au programme de travaux 2016 d'amélioration de la forêt communale pour un montant de 3 700 € HT ;

SOLLICITE auprès du Conseil départemental et la Métropole Aix Marseille Provence – Territoire du Pays d'Aix les subventions telles que présentées dans le plan de financement ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le maire à signer le devis de travaux en forêt relevant du régime forestier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le Maire de Lambesc,


Bernard RAMOND